



Mensonges lors d'un dépôt de plainte.

Par **Hailie**, le **12/02/2013** à **19:15**

Bonjour,

Après avoir eu un différent il y a peu avec une fille (majeure), elle a porté plainte en mentionnant des faits justes, mais une grande partie des faits qui s'avèrent faux.

Je vous explique : Nous avons parlés, le ton est monté, et le premier coup est parti, c'est elle qui l'a donné, nous avons été directement séparées, une de mes amies est venue pour la calmer, a prit un coup, et le lui a rendu, une autre a encore essayé de la calmer, s'est prit un coup et s'est faite griffer au visage (assez profondément, risques de cicatrices), elle lui a donc mit un coup. Moi et une de mes amies sommes mineures, ma deuxième amie est majeure. La fille avec qui nous avons eu cette altercation a donc porté plainte, lors de mon audition, j'ai appris qu'elle avait mentit sur des faits, elle les a tout simplement inventé. Comme le fait qu'elle ait mit le premier coup, dans sa déposition elle raconte que je suis celle qui a mit le premier coup. Ainsi que pour les autres, elle a à chaque fois mit le premier coup et aurait raconté l'inverse.

Risquons-nous vraiment quelque chose si nous avons des témoins ? (Un professeur de droit m'a affirmé que non) Et si non, va-t-elle être punie pour plainte mensongère ? Est ce que la plainte sera jugée ? Et puis-je porter plainte lors de ma majorité pour diffamation ? (Je suis bien consciente que le langage français de la justice étant très compliqué, je pense que vous avez saisi mon intention).

Merci d'avance